

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 13 JUIN 2011

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 13 juin 2011 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

Mme Georgette Critchley, mairesse
MM. Jean-Louis Lambert, conseiller
Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 6 citoyens

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Georgette Critchley, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de la mairesse Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

11-06-103

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance ;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

11-06-104

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mai 2011

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mai 2011 ;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Jean Duhaim

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mai 2011 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

DÉPÔT

5. Dépôt par la secrétaire-trésorière du rapport sur les états financiers au 30 avril 2011

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière doit, lors d'une séance du conseil, déposer un état des revenus et dépenses de la municipalité depuis le début de l'exercice, ainsi que deux états comparatifs, indiquant d'une part les revenus et dépenses effectués, et d'autre part, ceux prévus au budget.

11-06-105

6. Adoption du rapport financier du vérificateur au 31 décembre 2010

CONSIDÉRANT que selon l'article 176.1 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière doit déposer le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur préparé en date du 13 juin 2011 par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER le rapport financier au 31 décembre 2010 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac tel que préparé par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton et déposé par la secrétaire-trésorière.

11-06-106

7. Domaine Souverain – Remboursement à M. Ghislain Fortin

CONSIDÉRANT que M. Ghislain Fortin, demeurant au 580, rang de la Grande-Terre, secteur Domaine Souverain, nous demande le remboursement partiel ou complet d'une facture pour l'épandage de pierres à ses frais ;

CONSIDÉRANT que sa demande était plutôt adressée comme une aide financière, puisque l'entretien de cette partie de chemin devait être assumée par les propriétaires concernés, selon nos souvenirs et connaissances ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires de cette partie de chemin, stipulaient qu'il y avait un document mentionnant que l'entretien demeurait la responsabilité de la municipalité, mais que ce document n'avait pas été retrouvé ;

CONSIDÉRANT que d'autres recherches indépendantes à ce dossier nous ont permis de retrouver le règlement 26-94 qui mentionne que la municipalité continue d'entretenir la partie de ce chemin du lot 68 à 89 ;

CONSIDÉRANT que la facture payée par M. Ghislain Fortin aux Entreprises Pierreville Ltée s'élève à 1 184,82 \$ incluant les taxes applicables ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE REMBOURSER M. Ghyslain Fortin et d'autoriser cette dépense ;

QUE le conseil municipal est maintenant conscient que l'entretien de cette partie de chemin doit être assumée par la municipalité ;

QUE les prochains travaux d'entretien, sur cette partie de chemin, devront être demandés au conseil municipal, avant l'exécution, puisque nous savons maintenant que la municipalité doit en assumer l'entretien et qu'aucune autre facture sera remboursée directement aux contribuables ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-320-00-521 «Entretien chemin - voirie » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

11-06-107

8. Congrès des maires – Inscription pour les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2011

CONSIDÉRANT que le congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités se tiendra les 29, 30 septembre, et 1 octobre 2011 au Centre des congrès de Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER madame Georgette Critchley, mairesse, à participer au congrès annuel de la FQM ;

DE PAYER les frais d'inscription au montant de 575,00 \$, plus les taxes applicables;

DE REMBOURSER les frais de déplacement, d'hébergement et de représentation, sur présentation de pièces justificatives ;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses ;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-110-00-454 « Formation élus » et 02-110-02-310 « Déplacements congrès » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

11-06-108

9. École Vincent-Lemire – Commandite pour l'agenda scolaire

CONSIDÉRANT que l'école Vincent-Lemire demande une commandite de 50 \$, pour l'agenda scolaire 2011-2012 des jeunes de neuf à douze ans, afin de les initier à la planification et au respect des échéances ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense au nom de la Commission Scolaire de la Riveraine et d'envoyer le paiement à l'École Vincent-Lemire;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

11-06-109

10. Centre communautaire – Achat de chaises et réfrigérateur Commercial ainsi que l'entérinement pour l'achat des électroménagers

CONSIDÉRANT qu'il faut remplacer les chaises au centre communautaire ;

CONSIDÉRANT que Mégaburo inc. offre des chaises au coût de 34,99 \$ chacune, à l'achat de 200 unités, incluant la livraison, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT qu'il faut également remplacer le réfrigérateur commercial ;

CONSIDÉRANT qu'Aubin Pélessier de Trois-Rivières offre un réfrigérateur commercial neuf, au montant de 2770 \$ plus les taxes applicables, livraison et installation incluse ;

CONSIDÉRANT que madame Peggy Péloquin a effectué l'achat d'un réfrigérateur, d'une cuisinière et d'un micro-onde, pour la cuisinette, au montant de 1258,92 \$ incluant les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE COMMANDER 200 chaises chez Mégaburo inc. ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense pour un montant de 7 972,47 \$ incluant les taxes applicables (7 622,57 \$, net) ;

DE COMMANDER le réfrigérateur commercial chez Aubin Pélessier ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense pour un montant de 3 155,72 \$ incluant les taxes applicables (3 042,22 \$, net) ;

D'AUTORISER le remboursement de 1258,92 \$ au nom de Peggy Péloquin ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-722 « Bâtisse » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

11-06-110

11. Adjudication de contrat – Pavage de la rue Leblanc et du rang de la Grande-Terre

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un appel d'offres public pour les travaux de pavage de la rue Leblanc et d'une partie du rang de la Grande-Terre ;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission pour chacun des projets et que les propositions sont les suivantes :

RUE LEBLANC

- | | |
|-----------------------------|------------------------------|
| ➤ Danis Construction inc. | 291 571,67 \$ |
| ➤ Sintra inc. | 287 399,74 \$ |
| ➤ Maskimo Construction inc. | 167 298,85 \$ (non-conforme) |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

RANG DE LA GRANDE-TERRE

➤ Danis Construction inc.	277 914,34 \$
➤ Sintra inc.	283 399,83 \$
➤ Maskimo Construction inc.	290 223,94 \$

CONSIDÉRANT que monsieur René Gervais de la firme DESSAU a analysé les soumissions et qu'après vérification des documents requis, il nous recommande d'accorder le contrat aux plus bas soumissionnaires conformes, soit « Sintra inc. » pour la rue Leblanc et « Danis Construction inc. » pour le rang de la Grande-Terre (voir document d'analyse des soumissions comme référence) ;

CONSIDÉRANT que la firme DESSAU offre ses services pour la surveillance bureau et chantier au montant de 9 208,00 \$, plus les taxes applicables, concernant la rue Leblanc ;

CONSIDÉRANT que cette firme offre également ses services pour la surveillance bureau seulement au montant de 1 360,00 \$, plus les taxes applicables, concernant le rang de la Grande-Terre ;

CONSIDÉRANT que le laboratoire EXP.com offre ses services pour un montant de 5 610,00 \$, plus les taxes applicables, concernant la rue Leblanc (pourra être moindre selon le nombre de visites) ;

CONSIDÉRANT que le laboratoire EXP.com offre ses services pour un montant de 4 639,50 \$, plus les taxes applicables, concernant le rang de la Grande-Terre (pourra être moindre selon le nombre de visites) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADJUGER le contrat de la rue Leblanc à Sintra inc. ;

D'ADJUGER le contrat du rang de la Grande-Terre à Danis Construction inc. ;

QUE les travaux devront être effectués également sous la supervision de monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal ;

D'ADJUGER les mandats d'ingénierie à la firme DESSAU ;

D'ADJUGER les mandats de laboratoire à EXP.com ;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution ;

D'AUTORISER madame Georgette Critchley, mairesse et Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière ou madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents relatifs à l'adjudication desdits contrats.

11-06-111

12. Le Courrier Sud – Publicité pour le vélo sur la Rivière

CONSIDÉRANT que Le Courrier Sud offre une publicité d'une demi page couleur au coût de 349 \$ plus les taxes applicables (moitié prix) ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT qu'une publicité pour le Vélo sur la Rivière est habituellement réservée dans ce journal lors d'une offre promotionnelle ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-622-00-447 « Dépenses ponton », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

11-06-112

13. M. Marcel Niquet – Renouvellement de certificat de qualification d'opérateur en eau potable

CONSIDÉRANT que depuis 2008, un certificat d'opérateur en eau potable est maintenant exigé, pour les employés qui entretiennent les réseaux d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT que monsieur Marcel Niquet, inspecteur, détenait déjà son certificat depuis 2008, mais qu'il doit être renouvelé au coût de 102 \$, au nom du ministre des finances ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-320-00-454 « Formation » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

11-06-113

14. MTQ – Demande concernant la circulation des camions lourds sur le territoire de la municipalité lors des travaux de reconstruction du pont David-Laperrière

CONSIDÉRANT que les travaux de construction du nouveau pont David-Laperrière et la démolition du pont actuel amèneront une augmentation du transport lourd affectant les rues et routes dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'une des lignes importantes de circulation du transport de matériaux sera le parcours entre le site des travaux et celui de la sablière appartenant à Entreprises Pierreville située dans le rang Sainte-Anne ;

CONSIDÉRANT que ce parcours peut se faire soit via la rue Notre-Dame et par l'intérieur du village, soit via la route Marie-Victorin et la section ouest du rang Sainte-Anne ;

CONSIDÉRANT que la rue Notre-Dame longe un talus assez prononcé et qu'elle se trouve dans une zone à risque de glissement de terrain ;

CONSIDÉRANT que la densité d'habitation est importante sur la rue Notre-Dame et sur l'ensemble du parcours touché par cette alternative ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

D'EXIGER du Ministère des transports et des entrepreneurs impliqués dans les travaux de remplacement du pont David-Laperrière, de voir à ce que les opérations de transport dont il est ici question soient concentrés en périphérie du village, soit via la route Marie-Victorin et la section ouest du rang Sainte-Anne, et d'éviter dans la mesure du possible la rue Notre-Dame et l'intérieur du village;

QUE cette résolution vise les camions chargés ou non.

11-06-114

15. Centretien Nicolet et Régions – Autorisation de signatures et approbation de la dépense concernant la convention pour l'établissement et l'application du travail de rue

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-François-du-Lac, Pierreville et Odanak ont demandées les services d'un travailleur de rue à Centretien Nicolet et Régions ;

CONSIDÉRANT que l'entente est pour une durée de trois ans, à raison de 20 heures par semaine, réparties dans les trois municipalités ;

CONSIDÉRANT que le coût annuel de ce service est de 21 840 \$ dont 7 280 \$ par municipalité en 2011, 2012 et 2013 ;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités va recevoir une facture de 3 640 \$ au mois de juin et de 3 640 \$ au mois de décembre de chaque année ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'accord pour débiter l'entente le 30 juin 2011 pour se terminer le 30 juin 2014 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

D'AUTORISER l'engagement de la dépense de 7 280 \$ pour 2011 ;

DE PRÉVOIR au budget 2012 et 2013 un montant de 7 280 \$ pour chacune des années ;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à monsieur Marco Richard et de demander une nouvelle entente débutant le 30 juin 2011 et se terminant le 30 juin 2014 ;

D'AUTORISER madame Georgette Critchley, mairesse et madame Peggy Péloquin, directrice générale ou madame Hélène Latraverse, directrice générale adjointe à signer l'entente à cet effet avant le 30 juin 2011 en présence de monsieur Marco Richard.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

11-06-115

16. Daniel Lacharité – Émondage d’arbres sur le rang de la Grande-Terre

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Lacharité, émondeur, a procédé à l’abattage d’arbres dans le rang de la Grande-Terre et que sa facture s’élève à 2 000 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense ;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-320-00-521 « Entretien chemins » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

11-06-116

17. Député Jean-Martin Aussant – Transmission du formulaire pour le programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal et approbation des travaux

CONSIDÉRANT que le coût total des travaux de pavage pour la rue Leblanc et d’une partie du rang de la Grande-Terre s’élève à 535 000 \$ comme estimation ;

CONSIDÉRANT qu’un montant de 100 000 \$ a été prévu pour 2011 concernant l’amélioration du réseau routier et qu’un montant de 357 000 \$ provenant de la subvention TECQ devrait nous être accordé ;

CONSIDÉRANT qu’un solde de 78 000 \$ devra être assumé par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal approuve les travaux de la rue Leblanc et d’une partie du rang de la Grande-Terre ;

QU’une demande de subvention soit acheminée à monsieur Jean-Martin Aussant, député, accompagné du formulaire dûment complété afin qu’il présente ces documents avec ses recommandations au ministère ;

QUE le montant demandé soit laissé à la discrétion du député puisqu’un montant de 78 000 \$ sera nécessaire pour ces travaux, tel que mentionné précédemment, et que le conseil municipal est conscient qu’une telle somme ne peut être accordée totalement.

11-06-117

18. Le Groupe ACCIsst, mutuelle de prévention – Contribution annuelle

CONSIDÉRANT que le Groupe ACCIsst est notre mutuelle de prévention et que le coût du renouvellement est de 1 000 \$ annuellement plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que l’adhésion et la participation à une mutuelle de prévention apporte des économies considérables pour l’employeur ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE RENOUVELER notre adhésion à la mutuelle de prévention Groupe ACCIsst et autoriser un paiement de 1 139,25 \$ à leur nom;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-252 « CSST-Adm » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

11-06-118

19. Ville d'Amqui – Appui en faveur de l'adoption d'une véritable politique de décentralisation au Québec

CONSIDÉRANT les promesses et les engagements maintes fois répétés du gouvernement libéral actuel de doter le Québec d'une véritable politique de décentralisation (voir les déclarations du premier ministre Jean Charest et de madame Nathalie Normandeau alors qu'elle était ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire);

CONSIDÉRANT la signature d'une entente de partenariat entre le gouvernement du Québec et les CRÉs de même qu'entre le gouvernement du Québec, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, concernant la mise en œuvre d'une démarche de décentralisation et de régionalisation (Forum des générations 14 octobre 2004);

CONSIDÉRANT la reconnaissance par le premier ministre de l'importance du rôle des élus municipaux dans le développement dynamique et durable des territoires (déclaration à l'UMQ en février 2011);

CONSIDÉRANT l'annonce faite par le premier ministre Jean Charest dans son discours inaugural de la 2^e session de la 39^e législature de l'Assemblée nationale du Québec le 23 février 2011, que «le gouvernement déposera une stratégie et proposera une loi-cadre pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires en accord avec nos partenaires, les élus municipaux et les leaders régionaux »;

CONSIDÉRANT que l'occupation et la vitalité des territoires ne peuvent se faire du haut vers le bas, mais principalement par les forces vives du milieu dans le cadre d'instances régionales et locales dotées de pouvoirs et de ressources appropriées;

CONSIDÉRANT qu'un État décentralisé est un État de proximité;

CONSIDÉRANT « qu'à titre d'élus le plus près des citoyens, les élus municipaux s'engagent à poursuivre leur contribution à la vitalité des territoires », M. Éric Forest, président de l'UMQ (février 2011);

CONSIDÉRANT l'expertise large et approfondie des élus locaux, des MRC et des CRÉs en matière de développement local et régional dans les domaines économique, social et culturel, secondés dans leur action par les nombreux organismes de la société civile préoccupés par le développement économique et social;

CONSIDÉRANT l'adoption du mode de gouvernance décentralisée dans un nombre croissant de pays (appliquée selon des modalités diverses);

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT l'efficacité politique, administrative et financière clairement démontrée de ce mode de gouvernance et des hauts niveaux de satisfaction des autorités concernées;

CONSIDÉRANT le besoin d'une politique globale et cohérente de décentralisation afin de procurer un cadre formel aux initiatives isolées de délégations de pouvoir vers les territoires et ainsi mettre fin à l'improvisation circonstanciée;

CONSIDÉRANT qu'on ne peut demeurer indéfiniment sur une position attentiste à l'égard de la décentralisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la ville d'Amqui, appuyée par les divers organismes de développement économique, social et culturel de la communauté, demande par la présente à son association municipale de l'UMQ (Union des Municipalités du Québec) à l'occasion de son AGA 2011 de presser le gouvernement Charest **de mettre sur pieds un comité spécial** afin d'entreprendre résolument et très rapidement, avec la participation de ses partenaires municipaux et régionaux (UMQ, FQM et CRÉs), les démarches devant conduire à l'adoption d'une véritable politique de décentralisation fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales. Cette politique de décentralisation poursuivra quatre grands objectifs :

1. Consolider et conserver à l'État central ses missions essentielles et ses prérogatives pour définir et adopter les grandes orientations et les stratégies gouvernementales et ministérielles à l'égard des différentes sphères du développement économique, social et environnemental de la société québécoise;
2. Associer les communautés locales et régionales plus étroitement à la gestion des affaires publiques par un transfert de nouvelles responsabilités et de compétences aux trois paliers de collectivités territoriales (régions, MRC et municipalités locales). Attribuées selon le principe de subsidiarité, ces nouvelles responsabilités couvriront plusieurs aspects des domaines de la vie de proximité des citoyens : économie locale et régionale, santé et services sociaux, éducation et formation, transport et communications, environnement, culture, sport et loisirs, aménagement et développement du territoire, etc. Le nouveau partage des responsabilités sera guidé par le souci d'efficacité administrative et financière, ce qui suppose de clarifier de façon décisive « qui aura le pouvoir de faire quoi »;
3. Créer des collectivités territoriales dotées d'une personnalité morale (autonomie administrative) et d'une autonomie financière. Les collectivités territoriales agiront dès lors comme des partenaires à part entière du gouvernement central dans une démarche de démocratie participative de la gestion des affaires publiques dans plusieurs domaines;
4. Rendre l'appareil gouvernemental central moins lourd et conséquemment plus efficace dans l'administration des missions essentielles de l'État et la prestation des services qui lui sont rattachés. Une politique globale de décentralisation est l'occasion de repenser le fonctionnement général de l'État. Le transfert de nouvelles responsabilités et ressources aux collectivités territoriales s'accomplira aussi avec le souci d'éviter les chevauchements de compétences et les surcharges administratives;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Du point de vue des collectivités territoriales, trois préalables apparaissent nécessaires au bon cheminement de ce projet de réforme :

1. Que l'UMQ, la FQM et les CRÉs fassent front commun tout au long de la démarche;
2. QU'un portrait détaillé des délégations de pouvoirs, des compétences et des budgets correspondants présentement administrés par les municipalités locales, les MRC et les régions (CRÉs) soit préparé par un groupe de travail composé de représentants du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT), des municipalités et des régions;
3. Que l'UMQ, la FQM et les régions (CRÉs) prennent l'initiative, solidairement, de préparer un projet de décentralisation (vision, objectifs, principes, partages des responsabilités entre les différents paliers de collectivités territoriales, bloc de responsabilités/compétences obligatoires et blocs de responsabilités facultatives, transfert de ressources financières et nouvelles sources de revenus, modes de représentation et imputabilité, principe de progressivité dans l'application des nouvelles responsabilités transférées, etc.) exposant leur vision commune d'une véritable politique de décentralisation à négocier avec le gouvernement.

11-06-119

20. Décapage et cirage du plancher au centre communautaire – Achat d'une polisseuse

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, monsieur Jacques Morvan, avait le mandat de décaper et cirer le plancher du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Morvan a cessé ses activités de conciergerie mais qu'il offre sa polisseuse et ses accessoires pour la somme de 550 \$;

CONSIDÉRANT que l'entretien du plancher du centre communautaire pourra dorénavant être effectué par un employé municipal tel que madame Lisette Allard ou monsieur Richard Sayer dans le cadre de leurs fonctions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'achat de la polisseuse de monsieur Jacques Morvan au montant de 550 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-20-522 « Entretien centre communautaire » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

AVIS

21. Avis de motion – Règlement 05-2011 modifiant l'article 7 du règlement 11-98 sur le colportage

Le conseiller Jean-Louis Lambert, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, le règlement numéro 05-2011 modifiant l'article 7 du règlement 11-98 sur le colportage.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement est présentée à cet effet.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Une copie du projet est immédiatement remise aux membres du conseil.

11-06-120

22. MTQ – Demande concernant les heures de la navette lors des travaux de reconstruction du pont David-Laperrière

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est conscient que le MTQ avait déjà consulté les municipalités concernées, concernant les heures de la navette lors de la reconstruction du pont David-Laperrière, mais que des ajustements sont souvent nécessaires lorsque la théorie est appliquée concrètement ;

CONSIDÉRANT que plusieurs plaintes ont été manifestées par divers citoyens de Saint-François-du-Lac, concernant les heures de 7h00 à 20h00 de mai à novembre, et de l'absence totale de la navette en saison hivernale ;

CONSIDÉRANT que les premières plaintes concernaient des travailleurs et que le MTQ a demandé de dresser une liste des noms avec le lieu et heures de leur travail afin de trouver une solution pour les accommoder ;

CONSIDÉRANT qu'une liste avec des heures précises est impossible à réaliser puisque les plaintes acheminées comprennent également diverses clientèles à des heures irrégulières et pour plusieurs autres raisons également ;

CONSIDÉRANT que les plaintes continuent d'augmenter et que le conseil municipal prévoit une accumulation encore plus grande, surtout en période estivale ;

CONSIDÉRANT que les travailleurs permanents n'ont pas nécessairement des heures fixes de travail et que plusieurs jeunes auront un emploi estival tel qu'un travail chez les maraîchers, dépanneur, épicerie, commerces divers, etc. qui demanderont des heures plus élargies ;

CONSIDÉRANT que la période estivale est également synonyme de vacances et que plusieurs citoyens ou touristes voudront utiliser la navette plus tard en soirée;

CONSIDÉRANT qu'en saison hivernale des piétons utilisent également le pont afin de vaquer à leurs occupations quotidiennes tel que le travail, les commissions, l'épicerie, etc. et qu'ils ne possèdent pas de voitures ;

CONSIDÉRANT que cette situation est pour une période prolongée de presque 3 ans et qu'elle touche également la Municipalité de Pierreville et la réserve d'Odanak autant pour leurs citoyens que pour leurs commerces ;

CONSIDÉRANT que les heures souhaitées dans les plaintes sont surtout de 6h00 à 22h00 en moyenne ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Jean Duhaim

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE DEMANDER au MTQ de réviser ses heures de services pour la navette en saison estivale et hivernale ;

QUE le conseil municipal est prêt à une nouvelle rencontre avec le MTQ et les municipalités voisines afin de trouver des solutions et de nouvelles heures raisonnables pour tous ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à la Municipalité de Pierreville et la réserve d'Odanak.

11-06-121

23. Étude pour un centre multifonctionnel – Nomination d'un représentant au sein du comité

CONSIDÉRANT que messieurs Sylvain Houle et Éric Shooner veulent former un comité d'étude pour un centre multifonctionnel situé à Saint-François-du-Lac ;

CONSIDÉRANT qu'ils demandent de nommer un représentant pour la Municipalité de Saint-François-du-Lac ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE NOMMER monsieur Yves Plante, conseiller, pour représenter la Municipalité de Saint-François-du-Lac au sein de ce comité ;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à messieurs Sylvain Houle et Éric Shooner.

11-06-122

24. Demande auprès de la CPTAQ – Neilson Macadam

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation est présentée à la Commission du territoire agricole du Québec par la compagnie Neilson Macadam pour une partie de lot 349 ;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux règlements de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal autorise madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, à compléter la demande telle que requise en conformité avec la présente recommandation et à la faire parvenir pour étude et approbation à la CPTAQ.

25. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

26. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

27. RAPPORT DES COMITÉS

Messieurs les conseillers Jean-Louis Lambert, Yves Plante, Réjean Gamelin et madame la conseillère Julie Bouchard donnent rapport de leur comité respectif soit, la régie des déchets, les loisirs, la régie d'incendie et la coopérative de santé.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

11-06-123

28. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2011

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
2554	Accommodeur St-François (Essence camion - Mai)	317.52
2555	Alarme 2200 (Surveillance 1 an - Garage)	165.19
2556	Ally Mercier S.E.N.C. (Services juridiques constats)	431.72
2557	Aubin Clémence (Remboursement pour Caroline Huot)	25.00
2558	Bâtis Marc Durand (Fabrication comptoir-Ctr comm.)	751.90
2559	Bell Canada (Téléphones édifices - mai)	644.16
2560	Biron Marcel (Euthanasie)	182.28
2561	Critchley Georgette (Frais déplacement)	99.12
2562	Dessau Inc.(Honoraires plans et devis- Pavage)	14 138.09
2563	Emco Ltée (Matériaux aqueduc)	1 496.33
2564	Entreprises Pierreville ltée.(Les) (Location machinerie)	1 355.79
2565	Entreprises Cournoyer asphalte ltée (Rapiéçage asphalte)	11 994.19
2566	Entreprises d'électricité D.A. inc.(Entretien + 3 luminaires)	1 814.37
2567	Équipement Raydan (Location et fournitures Paul)	589.22
2568	Fédération Québécoise des municipalités (Frais transports)	40.19
2569	Fonds de l'information foncière (Avis de mutation - Mai)	27.00
2570	GDG Environnement (Insectes piqueurs 2/4 vers.)	51 768.66
2571	Gill René (Réparation frigidaire - Centre communautaire)	230.00
2572	Hydro-Québec (Éclairage public - Mai)	887.76
2573	Industrielle Alliance assurance collective (Ass. Coll. - Mai)	1 882.12
2574	John Meunier inc.(Entretien dégrilleur usine)	621.67
2575	Laboratoire d'environnement SM (Analyses - Mai)	77.47
2576	Laboratoire Choisy Limitée (Distributeurs à savon)	72.02
2577	Laurentide RE/Sources inc.(Collecte produits non-acceptés)	45.51
2578	Librairie Renaud-Bray (Achat de livres pour bibliothèque)	57.65
2579	Martech inc. (Panneaux signalisation)	1 025.90
2580	Média Transcontinental S.E.N.C - Séao (2 Publications)	1 168.88
2581	Rouillard & Frères inc.(Fournitures)	37.78
2582	Michon Yvon et Alex peintres (peinture du local)	5 639.28
2583	Michaud Mélanie (Remboursement pour Alexis Clément)	21.35
2584	Niquet Marcel (Déplacement local et extérieur - Mai 2011)	596.00
2585	Noël Rochette & fils inc.(Entretien pompes doseuses)	448.47
2586	Page Cournoyer Publications (Publicité - Ponton)	438.61
2587	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	1 015.93
2588	Péloquin Peggy (Achat électroménagers - centre comm.)	1 258.92
2589	Pompe industrielle Launier Inc.(Réparation de volute)	128.40
2590	Raymond Chabot Grant Thornton (Reddition compte 2010)	1 253.18
2591	Sayer Richard (Entretien ménager - Mai)	303.00
2592	Société canadienne des postes (Frais - Publicité compost)	116.28
2593	Sogetel inc.(Renouvellement du nom du Domaine)	152.61
2594	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossiers)	40.00

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

2595	Piché Paul (Salaire inspection chiens cellulaire - Juin 2011)	145.00
2596	Régie Intermunicipale de gestion des déchets (Juin)	12 540.58
2597	MRC de Nicolet-Yamaska (Quote-part 3/3 - Juillet)	29 846.52
2598	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau 10 mars au 12 juin 2011)	31 948.84
2599	Ministre des finances (Quote-part 1/2 - Sûreté du Québec)	69 973.00
2600	Transport André Plante inc.(Entretien & pierres ctr comm.)	738.30
TOTAL DES CHÈQUES		248 551.76

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH # FOURNISSEURS

2536	Fondation Hôtel-Dieu(Contibution 2011)	100.00
2537	Mission d'Odanak (Don 25e anniversaire -Pierre Houle)	180.00
2538	Comité Zip du Lac Saint-Pierre (Adhésion 2011)	40.00
2539	Fondation Québécoise du cancer (Don 2011)	100.00
2540	Fondation des Lacs et Rivières du Canada (Formation)	95.00
2541	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	151.10
2542	Bâtis Marc Durand (Les) (Vanité - Centre communautaire)	364.56
2543	Bell Canada (Téléphones édifices - Avril)	650.57
2544	L.D.Construction (Réparation centre communautaire)	7 276.08
2545	RFS Canada (Location photocopieur - 3 mois)	632.73
2546	Commission des transports du Québec(Permis-Ponton)	253.00
2547	Pelletier Claire (Rideaux - Salle Germain Nadeau)	201.41
2548	Péloquin Peggy (Achat - Poubelle Centre communautaire)	27.30
2549	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Mai)	61.46
2550	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	164.12
2551	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation Mai 2011)	1 736.28
2552	Ministère du Revenu du Québec (DAS-Prov. - Mai 2011)	5 163.66
2553	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Mai 2011)	2 005.17
TOTAL DES CHÈQUES		19 202.44

DÉBOURSÉS MAI 2011

Salaires Mai 2011	12 362.12
TOTAL DES DÉBOURSÉS	12 362.12

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2011 ;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2011 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

29. Période de questions

- Point 14 – Camions lourds MTQ
- Point 6 – Rapport financier – Dettes
- Documentation pour les constructions en zone inondable
- Route des navigateurs
- Réunion de chantier du MTQ pour le pont David-Laperrière
- Cartes de glissements de terrain – Rue du Domaine

30. Conclusion

11-06-124

31. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 21h10.

Georgette Critchley
Mairesse

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière